

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, peut-être devrais-je poser la question plus simplement. Va-t-on retraiter de l'attitude anticonstitutionnelle adoptée par le gouvernement hier?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre ou au leader de la Chambre. Au cours de la nuit, le gouvernement aurait-il imaginé une solution au problème et trouvé le moyen de faire traduire et imprimer le reste du compte rendu des délibérations et témoignages du comité spécial mixte qui a étudié le bill C-136 afin que nous puissions maintenant en poursuivre l'étude?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je crois que la question, dans la forme où on vient de la poser, mérite une réponse. Il est malheureux qu'elle n'ait pas été posée dans cette forme en premier lieu, car elle me fournit l'occasion de faire une brève déclaration qui se trouvera, en fait, à répondre à mon honorable ami.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Si le très honorable premier ministre (M. Pearson) a une déclaration à faire à ce sujet, ne serait-il pas plus normal qu'il la fasse au moment où nous reviendrons à la question de privilège plutôt que de la faire au stade de l'appel de l'ordre du jour?

Nous ne voyons pas d'objection à ce que le très honorable premier ministre fasse sa déclaration, mais seulement lorsque nous reviendrons à la question de privilège, laquelle n'a pas été posée durant la période des questions, qui ne dure qu'une heure le mercredi. Nous voudrions débattre cette question plus tard.

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'essaie de répondre à la question, mais comme elle est importante, je mettrai peut-être plus de temps à y répondre que je ne le devrais normalement. J'espère que mes honorables amis me permettront de traiter de la situation de cette manière, c'est-à-dire en réponse à une question.

A l'instar de tous les députés, nous reconnaissons l'importance des points soulevés hier. Nous estimons que les deux langues officielles du Canada doivent avoir un statut légal identique en ce qui concerne les délibérations de la Chambre et de ses comités. (*Applaudissements*) Cela n'est pas sans créer des difficultés, dans la pratique, mais nous avons réalisé des progrès concernant l'application de ce principe essentiel à tout travail effectué par un comité. Ces difficultés d'ordre pratique,

on les a soulignées dans nos discussions d'hier. Cependant, malgré la priorité accordée à la traduction des délibérations du comité des pensions et des témoignages qu'il a entendus et les moyens pris pour accélérer cette traduction, le travail n'est pas terminé. On nous a appris hier qu'en dépit de tous les efforts, il faudra encore quelques semaines pour achever la traduction.

Les députés, j'en conviens, devraient avoir la version française des témoignages avant d'aborder une mesure d'une telle importance. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous nous sommes plus rapprochés de cet objectif depuis quelques années qu'on ne l'avait fait depuis 50, 60 ou 70 ans.

Des voix: Oh! Oh!

Le très hon. M. Pearson: J'ai dit les quelques dernières années, monsieur l'Orateur, et non les deux dernières années. Lorsqu'on m'a signalé ces faits hier, à propos du temps qu'il faudrait, j'ai prescrit à tous les intéressés de l'administration de mettre de côté tous les autres travaux de traduction, sauf le harsard et tout travail essentiel de ce genre, et d'accorder la priorité exclusive à la traduction du reste des procès-verbaux du comité, en travaillant 24 heures par jour et durant les fins de semaine.

J'espère que les arrangements permanents rendront dorénavant inutile ce genre de procédure d'urgence. C'est la première fois que la chose se fait, mais je signale à la Chambre que nous sommes très heureux d'innover à cet égard comme dans d'autres domaines, et par ces mesures de choc...

M. Mandziuk: Un autre choc?

Une voix: Soixante jours.

Le très hon. M. Pearson: Je m'excuse, mais j'ai de la difficulté à me faire entendre. J'espère que l'honorable député qui m'a posé une question peut entendre ma réponse.

L'hon. M. Starr: Pourquoi ne lui répondez-vous pas?

Le très hon. M. Pearson: Par suite des mesures qu'on prend actuellement, la traduction devrait être terminée dans quelques jours, lundi ou au début de la semaine prochaine. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire de répéter ce genre de mesure spéciale, car cela nous oblige à sacrifier le travail de traduction pour les ministères, ce que nous ne voulons pas faire, sauf dans les cas urgents.

J'espère que, grâce à ces mesures, l'étude de l'article 1 pourra être terminée aujourd'hui et que le bill pourra être réimprimé. Si c'est possible, monsieur l'Orateur, et même si ce ne l'est pas, je donne à la Chambre l'assurance que la troisième lecture du bill n'aura pas lieu tant que la traduction française des procès-verbaux ne sera pas à la disposition de tous les honorables députés.